

Réhabiliter le deux-roues

Lorsqu'on circule seul en ville, un deux-roues récent, équipé d'un moteur de faible cylindrée, n'est pas forcément un mauvais choix.

C'est vrai, les cyclos, motocycles, scooters... restent des véhicules à moteur, généralement bruyants de surcroît, et il faut, quand c'est possible, leur préférer le vélo, la marche, le roller et autres modes de déplacement véritablement "verts". Il n'empêche que, aujourd'hui, prendre un deux-roues de faible cylindrée plutôt que sa voiture pour aller travailler est plutôt une bonne idée d'un point de vue environnemental.

Des progrès récents notables

Car si les deux-roues motorisés (cyclomoteurs de moins de 50 cm³ et motocycles supérieurs à cette cylindrée) se sont longtemps caractérisés par une très forte pollution, le durcissement des normes européennes, depuis 2004, a changé dans une large mesure la donne. Selon une étude effectuée par l'Ademe, les deux-roues récents émettent une pollution locale comparable à celle des voitures... tandis qu'ils rejettent nettement moins de CO₂ (tout simplement grâce à leur poids : la voiture la plus légère pèse environ 850 kg, alors qu'un scooter affiche généralement 150 kg et que certains cyclomoteurs ne dépassent pas 50 kg...). Au final, les cyclomoteurs émettraient entre 50 et 80 g de CO₂ au kilomètre, contre environ 120 g pour les petites voitures urbaines. Même les 125 cm³ émettent en moyenne 85 g/km en cycle urbain, ce qui, avec des consommations de l'ordre de 3,5 l aux 100 km, est avantageux. Conclusion : s'il vaut mieux opter pour le covoiturage, même à deux, que prendre un cyclo, il vaut nettement mieux prendre un cyclo que sa voiture lorsqu'on est tout seul !

Hélas, les constructeurs se préoccupent encore si peu de ces questions dans leur communication qu'il est très difficile d'obtenir des chiffres sur les consommations et les émissions de CO₂ des différents modèles sur le marché ! On trouvera néanmoins des informations sur la consommation des motos sur le site www.motostation.com, qui a fait une enquête sur ce thème.

Scooters électriques

Silencieux, non polluants, les scooters électriques se rechargent sur une prise de secteur en 5 à 8 h. Les premiers prix avoisinent 2 500 euros, mais l'Ademe soutient ces achats par une prime de 400 euros. Si leur autonomie oscille entre 40 et 50 km, de nouveaux modèles devraient couvrir jusqu'à 80 km. Il vous en coûtera, en "carburant", environ 0,50 euros pour faire 100 km ! Une option très intéressante...

Quelques points à vérifier avant d'acheter un petit deux-roues.

- Ne prenez pas un véhicule ne respectant pas la norme de pollution Euro 2, obligatoire depuis 2004. Certains constructeurs ont même anticipé la norme Euro 3. Préférez ceux-là.
- Méfiez-vous des deux-roues d'occasion, surtout pour les cyclos, dépourvus de carte grise. Leur origine n'est pas toujours transparente, et ils ont pu être trafiqués. Or, le débridage fait bondir les taux de pollution – et il est sévèrement puni par la loi.
- Vérifiez que le véhicule est pourvu d'un pot catalytique, et préférez les moteurs à injection, moins émetteurs.
- Attention : il faut avoir le permis moto ou totaliser 2 ans de permis B pour pouvoir conduire une 125 cm³.

